ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 56355

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur le coût des appareillages nécessaires aux handicapés qui reste, trop souvent, à la charge de la personne handicapée, notamment pour les appareillages dits « de confort ». Il en est de même pour la prise en compte des ressources du conjoint dans l'attribution de l'allocation pour adulte handicapé et la prise en compte des enfants en bas âge et des enfants scolarisés. Bien que la situation de ces personnes s'améliore, le Gouvernement venant de s'engager à garantir une allocation de 80 % du SMIC net, les problèmes évoqués ci-dessus ne semblent pas être pris en compte. Elle lui demande de préciser sa position en la matière.

Données clés

Auteur : Mme Maryse Joissains-Masini
Circonscription : Bouches-du-Rhône (14e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56355
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : personnes handicapées
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 704